



# Election des conseillers d'Etat: on en reste au système actuel

**POUVOIR EXÉCUTIF** • Les socialistes souhaitent que les membres du gouvernement soient élus au système proportionnel, et non au système majoritaire. Mandat limité à trois législatures.



Les socialistes, par la voix d'Alain Berset, ont tenté de démontrer les faiblesses du système actuel. En vain.

ALAIN WICHT



KESSAVA PACKIRY

On ne change pas un système qui fonctionne: les candidats au Conseil d'Etat continueront donc d'être élus au système majoritaire. Les constituants fribourgeois l'ont décidé hier, rejetant par 81 voix contre 35 la proposition du groupe socialiste d'instaurer le système proportionnel. Toutefois, les membres du gouvernement ne pourront pas siéger plus de trois législatures (voir sous-papier). Le groupe UDC, qui entendait supprimer cette clause, a échoué sur le fil du rasoir: 59 voix contre 56 et 2 abstentions.

## ESPRIT DE TAVEL, ES-TU LÀ?

En première lecture de l'avant-projet – l'assemblée a abordé hier et jusqu'à vendredi la dernière ligne – les constituants estiment donc que le système actuel d'élection n'a aucune raison d'être modifié. Les socialistes partagent un tout autre avis. «Ce système fonctionne plus ou moins, mais il a des défauts importants», avance leur chef de groupe Alain Berset (Bellfaut). Premièrement, il ne permet pas une bonne représentativité des forces en présence dans le canton. Ainsi, le système majoritaire exclurait près de 30% de l'élec-

torat de toute perspective de représentation dans l'autorité exécutive cantonale.

Deuxièmement, le système actuel permet à un groupe ne disposant pas de la majorité au Grand Conseil d'avoir la majorité absolue au Conseil d'Etat. «Cela crée donc une sorte de cohabitation à la fribourgeoise». Certes, pour corriger le tir, le plus grand parti – le PDC – a trouvé un artifice en décidant de se limiter à trois sièges: le fameux «esprit de Tavel», décrété en 1981. «Une sorte de quasi-proportionnelle de fait», relève Alain Berset.

Mais ces défauts pourraient être évités grâce au système proportionnel, soutient le socialiste. Un système qui évite d'ailleurs les élections ta-

votes. Et Alain Berset de rappeler que lors des dernières élections cantonales, six des sept conseillers d'Etat ont été élus «sans la moindre voix» au deuxième tour. «C'est quand même un comble que le Conseil d'Etat puisse être élu tacitement alors qu'on vient d'interdire ce genre d'élection pour les communes et les préfectures.»

## L'EXEMPLE DE CORMINBŒUF

Les partisans du système actuel combattent les socialistes principalement sur un point: la représentativité. Ainsi, pour les radicaux, on élit avant tout des personnalités. «Et ce sont elles qui dirigent le canton, et non les partis», insiste Antoinette de Weck (Fribourg). «Il nous faut laisser

aux citoyens le choix de leurs chefs». D'ailleurs, relève-t-elle aux côtés d'Eric Menoud (pdc, Sâles), l'exemple de l'indépendant Pascal Corminbœuf dément l'idée que seuls les grands partis ont accès au gouvernement.

Ueli Johner (udc, Chiètres) appuie: «Avec le système proportionnel, on voterait en fonction des dogmes et non des personnes, ce qui nuirait à la qualité du Conseil d'Etat.» Frédéric Sudan (r, Bulle) estime enfin que la représentativité est déjà assurée au Grand Conseil. Le groupe Citoyen se rallie également à ces arguments et qualifie la démarche des socialistes d'obsolète: «Elle n'a plus sa raison d'être depuis que l'«esprit de Tavel» a été instauré.» KP

## Certains ont fait 42 ans, d'autres un jour

Limiter le mandat d'un membre du gouvernement à trois législatures? Pour le groupe UDC, ce n'est pas une bonne idée: il serait effectivement dommage qu'un bon conseiller d'Etat doive quitter sa fonction après quinze ans. Jean-Bernard Repond, du groupe Ouverture, partage entièrement cette idée: il est inutile d'inscrire cette clause dans la Constitution. Le Bullois, qui a fait ses recherches, souligne d'ailleurs qu'au cours de ces 50 dernières années, seul un conseiller d'Etat a cumulé son mandat sur plus de trois législatures. Quatre pour être précis, de 1952 à 1971. Il s'agissait de Georges Duccotter (du Parti agrarien, ancêtre de l'UDC). Le conservateur Paul Torche, entré au gouvernement en 1946, y a œuvré pendant 19 ans. Mais le record absolu est détenu par Henri Schaller (conservateur également) qui est resté 42 ans à son poste. Il était entré au Conseil d'Etat en 1858 pour le quitter en

1900. Dans la série des records toujours, le plus court mandat a été exercé par le radical Louis Dupraz: entré le 1<sup>er</sup> janvier 1952 à l'exécutif, il a claqué la porte le lendemain, apparemment pour une bisbille lors de l'attribution des départements.

Voilà pour la petite histoire. Pour revenir à l'amendement UDC, il a été combattu par le PDC, notamment, qui estime que limiter le mandat à trois législatures permet d'éviter de tomber dans la routine et d'améliorer l'accessibilité au gouvernement (Eric Menoud, Sâles). Pour Christian Seydoux (s, Posieux), le renouvellement des forces entraîne une dynamique du pouvoir. Enfin, selon le rapporteur de la commission Peter Jaeggi (CS, Schmiten), limiter ce mandat apportera au Conseil d'Etat du sang frais, de nouvelles idées. Au vote, l'amendement UDC échouera pour trois voix... KP

## Un juge est libre d'appartenir à un parti

En avance sur le programme, la Constituante s'est offert hier une petite incursion dans la matière judiciaire prévue aujourd'hui et demain. En apéritif donc, il a été question de l'élection des membres du pouvoir judiciaire et du Ministère public pour une durée indéterminée. Une nouveauté, les juges connaissant actuellement, après leur élection par le Grand Conseil, leur réélection tous les cinq ans (période administrative).

Une nouveauté qui chiffonne Mélanie Maillard (cit, Porsel). Sans pour l'instant déposer d'amendement, la Glânoise craint l'inamovibilité des juges. Pour elle, le système actuel a fait ses preuves. Il ne se trouvera qu'Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne) pour la soutenir... à moitié, la socialiste trouvant des avantages aux deux systèmes: «La réélection per-

met de redonner sa confiance au juge. Sans cela, il est hors de tout contrôle.»

Ailleurs, on se refuse à parler d'inamovibilité: «Il s'agit pour le juge de ne pas prêter le flanc aux pressions extérieures», estime le président de la commission Philippe Vallet (dc, Bulle). Une garantie d'indépendance, pratiquée généralement à l'étranger, ajoute Antoinette de Weck (r, Fribourg). Et puis demeure la révocation, rappelle Claude Schenker (dc, Fribourg): «Si un juge fédéral peut être révoqué pour un crachat, a fortiori il le sera pour une lourde faute.» Référence... limpide à l'affaire du juge-cracheur Schubarth.

## BONNE INTENTION, MAIS...

Défendue cette fois par un amendement du groupe Ouverture, l'idée

d'interdire aux juges professionnels, au procureur général et à ses substitués d'exercer des fonctions publiques mais encore d'appartenir à un parti politique fera long feu: refusée par 91 voix contre 13. Il y a pourtant là un moyen de rendre un juge indépendant de toute pression politique une fois élu, argumente Adolphe Gremaud (ouv, Fribourg). Une façon pour le juge d'agir uniquement selon sa conscience, complète Félicien Morel (ouv, Bellfaut).

Une bonne intention mais inapplicable et pas très réaliste, répondra-t-on généralement, à droite comme à gauche. D'abord, comment faire? Un candidat serait présenté par un parti pour démissionner une fois élu? «Je ne pourrais pas virer ma cuti comme ça», assure Erika Schnyder. Pour ce qui est de l'interdiction d'exercer des

fonctions publiques ensuite, le cas est réglé par les incompatibilités énumérées à l'article 96 de l'avant-projet.

Un juge est de chair et d'os, rappelle Joseph Binz (udc, St-Antoine). Même lui a le droit d'avoir ses idées sur l'organisation de la société, ajoute Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-St-Denis). Il en va de la sphère privée. Et puis, l'appartenance à un parti n'empêchera pas à un juge de rendre la justice de façon indépendante, rappelle Antoinette de Weck.

Un juge est un citoyen libre, conclut Patrik Gruber (s, Guin): doit-on lui interdire d'être membre de l'ASLOCA, d'un club sportif ou d'une Eglise? «On livre là une fausse bataille», dira le socialiste pour qui il vaut mieux rendre transparente l'appartenance à un parti. L'interdiction n'est pas la bonne voie. JnG

## AGENDA

**CONFÉRENCE** • Dans le cycle «Le Christ romantique», conférence du prof. Guy Bedouelle op, sur «Le Christ et la religion de Balzac». Université Miséricorde, salle 4122, à 17 h 15.

**CONFÉRENCES** • L'IRO mentor club invite à trois exposés: «Réfléchir avant de lancer son entreprise» par Marcel Schmid; «Comment rédiger son plan d'affaires ou business plan?» par Yvan Kowalski; «Exemple d'une expansion internationale dans les textiles» par Patrick Chollet d'Arena, suivis d'un débat. L'Aigle-Noir, rue des Alpes, 19 h-21 h.

**SPECTACLE JEUNE PUBLIC** • «Buchetti-no», d'après «Le Petit Poucet» de Charles Perrault, spectacle présenté par la Societas Raffaello Sanzio (Italie). Mise en scène: Chiara Guidi. De 8 à 10 ans. Espace Moncor, rte de Moncor 2, Villars-sur-Glâne, à 14 h et 17 h. (FT 026 350 11 00, 20 fr.).

**THÉÂTRE** • La Compagnie T2+ présente «Les Combustibles», d'Amélie Nothomb, dans une mise en scène de Christian Egger, avec Jean-Jacques Chep, Anne Carrard et Lionel Frésard. Nouveau Monde, rte Arsenaux 12a, à 20 h 30 (ouverture des portes 19 h 30). (FT 026 350 11 00, 18 fr./28 fr.).

**CONNAISSANCE DU MONDE** • «Istanbul à la recherche de Byzance», film et conférence de Gérard Civet. Aula du CO de Jolimont à 20 h. Billets en vente à l'entrée.

**RÉGULATION DES NAISSANCES** • Choisir d'espacer les naissances, de donner la vie, régulation naturelle des naissances, «Pour donner un sens à la vie et à l'amour». Rue St-Pierre-Canisius 19, 20 h 30. (Rens. AVIFA 076 409 09 05).

**DANSE RITUELLE** • «Et si ça danse en nous...», avec Ursula Kiener, musicothérapeute. Centre Ste-Ursule, 19 h 30-22 h. (026 347 10 78).

**JAZZ** • Le groupe Four Roses, avec Florence Chitacumbi, Florence Meinotte, Béatrice et Karoline Höfler et le dernier CD «Histoire d'eau». Le XX<sup>e</sup>, Tivoli 3, à 21 h 30.

**WORLD MUSIC** • Maria de La Paz - Daniel Moresi World-Jazz ensemble, avec Maria de La Paz (chant, percussions), Daniel Moresi (guitares), Ozias Gonçalves (contrebasse) et Jean-Daniel Thomas (batterie), dès 21 h, Le Cintra, Péroilles 10.

**DJ** • Students night, DJ Resident, To See club, passage du Cardinal 2c.

**DJ** • All styles, DJ Resident, dès 20 h 30, Scottish bar, rte du Jura 47.

**ANIMATION MUSICALE** • Avec Boubi Blues Star, café des Sports, rue de Morat, dès 11 h, pour la Saint-Joseph.

**SOIRÉE** • Pour les étudiants, dès 20 h à l'Irish Pub, Grand-Places.

**MUSIQUE ANNÉES 60** • Dès 18 h, la Croix-Blanche, Treyvaux.

**DJ** • Pina-colada night, DJ Gölä, Planet Edelweiss, Mariahilf, Guin.

**KARAOKE** • Dès 20 h, (plus de 3500 titres), Matrix, rue St-Pierre.

**BUS-ATELIER** • Bricolage pour enfants dès 6 ans, 14-17 h, aux Nouvelles Galeries, Marly. (Rens. 079 634 32 84).

**SARBACANE** • Tournoi dès 20 h, Lagavulin, rue de Romont.

**BILLARD** • Tournoi dès 20 h avec Pascal, Matrix, rue St-Pierre.

**BILLARD GRATUIT** • Pour rentiers AVS/AI, étudiants et chômeurs. Salon La Jonction, Marly, 17-20 h.

**TROUVAILLES** • Laine, restes de tissu, matériel de bricolage, 14-17 h, rue des Augustins 2.

**PRIER AVEC LES JEUNES** • Avec l'équipe de Formule Jeunes, prière à 16 h, au centre Au Carrefour, av. Général-Guisan 18a.

**PRIÈRES** • Saint-Justin: 7 h messe, 7 h 30-18 h adoration du Saint-Sacrement, 19 h 45 veillée de prière animée. Providence: 10 h messe. Centre Ste-Ursule: 9 h 30-10 h prière accompagnée, 12 h 15 messe, 17-19 h rencontre avec un prêtre, sans rendez-vous (contact en dehors de ces heures au 026 425 45 61). Bourguillon: 14 h 15 messe. Visitation: 18 h 15 messe. Paroisse St-Pierre, Vie montante: 14.30 messe à la chapelle St-Joseph ou à la salle paroissiale, réunion et goûter. Monastère de Montorge (Lorette 10): 17 h messe solennelle de St-Joseph.

**COLLOQUE RAP** • «Landwirtschaft und Landschaft im Clinch?», par le Dr Willy Schmid, Agrofutura. RAP Posieux, salle de conférence, demain 10-12 h.